

mai 2024

le lien⁰⁹

Le Tremblay-sur-Mauldre

Chère Tremblaysienne, cher Tremblaysien,

Du fait d'une gestion rigoureuse du budget, nous avons pu encore cette année maintenir le taux des impôts locaux au même niveau que les années précédentes et ce, depuis que nous sommes élus.

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre étonnement et déception quant aux coupes de bois réalisées en bordure du GR11 (chemin de l'évêché). Ces coupes sont effectuées par des particuliers sur notre commune et la commune de Bazoches.

Mais des coupes non encadrées dans les Yvelines et dont la commercialisation du bois partait vers l'Asie vous inquiètent et nous incitent à être encore plus vigilants sur les prochaines autorisations d'entretien.

Vous trouverez un article sur la réglementation à laquelle sont soumis tous les projets de coupes.

Nous devons également sensibiliser sur la multi fonctionnalité de la forêt. Elle rend de nombreux services, tant pour l'environnement, l'économie ou la société ce qui en fait une ressource essentielle pour le développement durable.

Notre commune est propriétaire de plus de 20 ha de surfaces boisées et chaque fois qu'une parcelle est à vendre, nous nous positionnons comme acheteur.

Depuis quelques années, la processionnaire du pin est présente sur notre commune. Elle peut causer de graves dommages sur les végétaux et provoquer des réactions graves sur les adultes, les enfants et les animaux. Vous trouverez une fiche technique sans nécessité d'abattre l'arbre atteint.

Grâce au réseau Au Fil des Pages 78, notre commune peut ouvrir une bibliothèque dans l'espace Salah Stétié. Merci aux élus et bénévoles pour la réalisation de ce projet, avec l'aménagement de la salle, la réception des livres et la mise à disposition de temps pour l'ouverture aux Tremblaysiens. Vous trouverez toutes les informations utiles dans ce lien.

Le 3 août, notre village sera traversé par la course cycliste hommes des JO 2024. Nous vous donnons rendez-vous pour vivre ensemble cet évènement.



Le carnaval de l'AIEPTM

La fête de la Saint Gilles est fixée le samedi 30 août et le dimanche 1^{er} septembre, et nous avons à cœur qu'elle soit un moment de rencontre et de convivialité pour tous les Tremblaysiens, aussi de nouvelles animations seront au programme, proposées par les jeunes du village.

Bien à vous
Votre maire, Françoise Chancel

MAIRIE

17, rue du Pavé - 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. 01 34 87 82 64 • mairie.tremblaysurmauldre@wanadoo.fr
letremblaysurmauldre.fr
Panneau Pocket (application mobile)

Horaires d'ouverture au public

Lundi 10h - 12h
Mardi fermé
Mercredi 10h - 12h / 14h - 16h
Jeudi 14h - 18h
Vendredi 10h - 12h

Les travaux d'aménagement de voirie prévus pour 2024 et 2025



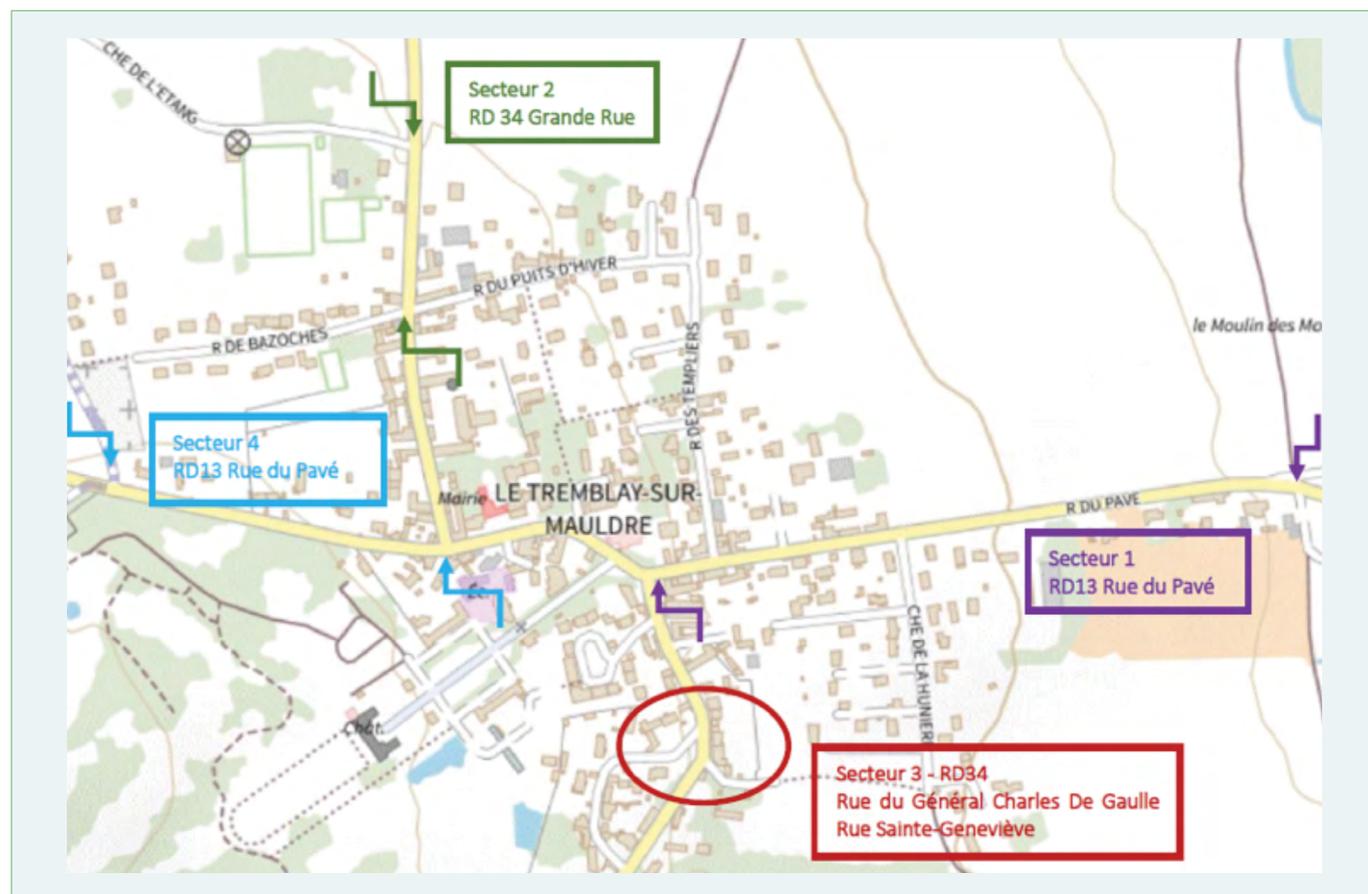
La commune s'est rapprochée de IngénierY, (agence départementale accompagnant les communes rurales dans leurs projets), pour la mise en place d'une étude de faisabilité, la préparation et le suivi des travaux.

Ce projet a été lancé début 2024, afin de solliciter une subvention et d'initier les travaux au cours du dernier trimestre de l'année 2024 :

IngénierY accompagne la commune sur le lancement des appels d'offres aux entreprises, sur l'analyse des offres, la demande de financement et le suivi jusqu'à la réception des travaux.

La commune peut bénéficier d'une aide de 70% dans le cadre du programme d'aides aux communes VRDSR 2023 -2026 du département des Yvelines.

Pour cette phase d'investissements, 4 secteurs sont privilégiés, dans l'objectif de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les piétons et de favoriser la mobilité douce comme le vélo.



Secteur 1 : rue du Pavé RD13 / entre la rue du Général de Gaulle et la limite d'agglomération

L'objectif recherché de cette opération sur le secteur est de :

- renforcer la fluidité de la circulation avec les aménagements de sécurité existants ;
- matérialiser davantage les zones de stationnement autorisées dans l'environnement de la rue, pour assurer un partage sécurisé et fonctionnel, entre les différents modes de circulation, les riverains, les piétons, les cyclistes et l'activité commerciale.

Secteur 2 : Grande Rue RD34 / entre la rue de Bazoches et le Chemin de l'Etang

Il est envisagé d'apporter sur cette section de la rue à sens unique un aménagement permettant aux cyclistes de circuler à contre sens, avec la mise en place d'une signalisation horizontale marquée par les pictogrammes «cyclistes».

Secteur 3 : rue du Général De Gaulle RD34 / rue Sainte-Geneviève

Il est envisagé sur ce secteur, à l'intersection de la rue du Général Charles De Gaulle et de la rue de Sainte-Geneviève, la création d'un carrefour à feux clignotants avec un fonctionnement sur appels piétons

Secteur 4 : rue du Pavé RD13 / entre la Grande Rue et le Chemin de Mareil (sortie de commune)

L'objectif recherché est d'apporter un aménagement permettant de pacifier la vitesse en insérant des espaces de stationnement, avec un effet de chicane. Aussi, il est proposé un aménagement par la création d'îlots de stationnement en quinconce avec marquage blanc.

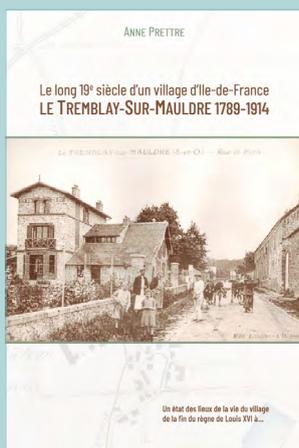
Enfin sur l'ensemble du village, nous allons procéder à la mise aux normes et au rafraîchissement de la signalisation routière.

L'Europe au Tremblay

Avec la collaboration de la Maison Jean Monnet – Parlement européen (<https://jean-monnet.europa.eu/>), le Tremblay-sur-Mauldre a accueilli, pendant 20 jours, sur la Cour commune (en face de la mairie), une exposition exceptionnelle, à l'origine rédigée en espagnol et en anglais, et qui, à notre demande, a été traduite en français. Cette exposition présente 10 pionnières de l'Europe, de l'Espagnole Clara Campoamor à l'Allemande Sophie Scholl, de la Grecque Mélina Mercouri à la Française Simone Veil.

Pour le vernissage de l'exposition, dans la Salle du Conseil, devant une assemblée de quelque 30 personnes, Debora Righetti, représentante de la Maison Jean Monnet, Monica Baldi et Michaël Hindley, ancienne et ancien eurodéputé.es, ont échangé sur la place des femmes dans l'Europe et au Parlement européen. La comédienne Marie-Silvia Manuel de la compagnie Mascarille-Manuel a prêté sa voix à certaines de ces femmes qui ont mis l'Europe au cœur de leurs espoirs et de leurs actions.

Cette exposition et cette rencontre étaient aussi l'occasion de rappeler que les élections européennes se tiendront, en France, le dimanche 9 juin prochain. Après Le Tremblay, l'exposition a été visible à Jouars-Pontchartrain. Elle sera ensuite à Magny-les-Hameaux puis dans un lycée de Versailles.



Le long 19^e siècle d'un village d'Île-de-France : Le Tremblay-sur-Mauldre 1789-1914

par Anne Prettre

Anne Prettre voue à l'histoire et au Tremblay une double passion. Et quand ces deux passions se croisent, cela donne ce livre qui présente l'état et la vie du village au cours de ce long XIX^e siècle qu'elle fait commencer avec la révolution de 1789 et terminer avec la déclaration de la première Guerre mondiale.

Riche d'une vingtaine d'illustrations (plans, cartes postales, dessins), de tableaux et graphiques, ce petit livre de 64 pages rend compte de l'évolution lente du village, à travers des thématiques telles l'école et ses instituteurs, l'église et ses curés, la voirie et le lavoir, les maires et la population, etc. Quelques anecdotes disséminées ici et là rendent sa lecture facile et plaisante. Une manière simple et accessible de mieux connaître notre commune, à travers son histoire, toujours présente dans le patrimoine architectural.

A commander
chez Anne Prettre
a.prettre@gmail.com
10 €

Vendredi 20 sept. 19h30 - Salle du Conseil - Le Tremblay au XIX^e s. - Causerie par A. Prettre



AU FIL
DES PAGES 78

Une bibliothèque au Tremblay

Depuis 2011, Le Tremblay fait partie du réseau Au Fil des Pages 78, qui regroupe 14 communes. Mais notre commune n'a pas de bibliothèque. Elle est un "Point-Livres" dans le réseau : vous pouvez, en mairie, venir chercher les livres commandés sur internet ou déposer ceux que vous restituez.

Les élu.es de la commission Culture et Patrimoine ont proposé la création d'une véritable bibliothèque dans l'ancienne salle d'informatique de l'Espace Salah Stétié.

Avec le renfort de 6 bénévoles, qui ont répondu à l'appel lancé sur l'application Panneau Pocket, la bibliothèque prend forme : des rayonnages donnés par la ville de Jouars-Pontchartrain ont été installés ; le réseau a mis à notre disposition un premier fonds flottant de quelque 400 documents que nous compléterons dans les prochaines semaines par des acquisitions (les dons de livres sont acceptés si les ouvrages sont récents et en très bon état. Vous pouvez les déposer en mairie où ils seront triés. Merci); les bénévoles seront formées auprès des bibliothèques du Réseau et grâce aux formations proposées par Intermédia 78, groupement de bibliothèques yvelinoises.

Vous êtes toutes et tous invité.es à son ouverture officielle, le samedi 12 octobre, à partir de 18h.

Nous sommes une association 1901 à but non lucratif dont le but est d'animer la vie sociale autour de l'école et des enfants en organisant des manifestations qui permettent de financer des activités culturelles, sportives ou des classes de découverte.

Nous avons organisé sur l'année scolaire 2023/2024 : • Halloween • Le marché de Noël de l'école avec son spectacle • Le carnaval • Le loto de l'AIPETM •

A l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024, la traditionnelle kermesse de fin d'année de l'école de la Fermette fera place à des Olympiades.

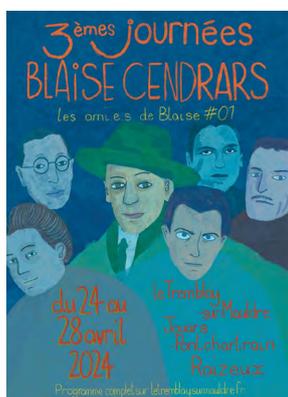
Les enfants et leurs parents s'affronteront en équipes au travers de différentes épreuves au stade Jean-Claude Allain !

Rejoignez-nous le 22 juin prochain au Stade pour suivre les épreuves en direct et profiter de bonnes grillades et boissons en famille.

Toute l'équipe de l'AIPETM a également prévu quelques surprises pour vous ambiancer !

A très vite

Matthieu Talbot, président de l'AIPETM



Les Journées Blaise Cendrars

Les 3^e Journées Blaise Cendrars, organisées par le Tremblay-sur-Mauldre avec le soutien du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse et celui des communes partenaires, se sont déroulées du 24 au 28 avril.

Suivant les consignes données par Brigitte Szpiro, plasticienne

et animatrice des ateliers de dessin et de peinture, une fresque de quelque 80 « personnages » à la manière de Fernand Léger a été réalisée par les enfants de l'école la Fermette et les seniors des Ateliers du jeudi. La toile a servi de fond de scène dans la salle de la Volière. Et sera suspendue dans l'Espace Blaise Cendrars pour être vue par le plus grand nombre.

L'écrivaine yvelinoise Pascale Petit (dont la grand-mère a tenu un café au Tremblay!) a animé auprès des mêmes

seniors un atelier d'écriture sur le thème de cette 3^e édition : l'amitié.

Trois des cinq événements publics se sont déroulés au Tremblay.

La soirée de lancement, en présence de

Françoise Chancel et de Jean-Pierre Zannier, maire de Raizeux. La comédienne Lucienne Deschamps a lu des extraits de correspondances pour évoquer la relation de Cendrars avec six de ses ami.es : les peintres Fernand Léger et Marc Chagall, le poète Guillaume Apollinaire, le romancier Henry Miller, la comédienne Raymone Duchâteau et l'aventurière Élisabeth Prévost.



L'hommage rendu au poète au cimetière, en présence de deux des protagonistes du transfert de ses cendres il y a 30 ans : Anne Prettre et Monique Chefedor.

Et, à la Volière, le concert de musiques sud-américaines, entre rumba et samba, entre mélancolie et entrain, donné par des professeur.es et des élèves du Conservatoire de Musique et de Danse de Jouars-Pontchartrain. Un événement qui a rassemblé plus de 70 personnes.

Les Journées, cette année, ont aussi investi deux communes yvelinoises :

Raizeux, pour évoquer la collaboration entre Cendrars et un enfant du village : le photographe Robert Doisneau. Une soirée riche d'informations, données par le conférencier Claude Leroy, et d'écoute, grâce à la lecture d'extraits de *La Banlieue de Paris* (éd. Denoël) par Lucienne Deschamps, devant un public nombreux et curieux d'en savoir plus sur cette collaboration.

Dans la nouvelle salle du conservatoire de Jouars-Pontchartrain, devant un public hélas trop clairsemé, ont été évoquées la vie et l'œuvre du compositeur Igor Stravinsky. Lionel Esparza malade, Jacques Fournier a lu quelques extraits de son livre consacré au compositeur (éd. Équateurs/France Musique). Aude Vasseur, professeure au Conservatoire, a fait montre de virtuosité pour faire entendre au piano quelques pièces dues au musicien étatsunien d'origine russe.

Le samedi 4 mai, les Journées Blaise Cendrars se sont terminées par un atelier d'écriture ouvert à toutes et à tous sur un thème de saison : « Le Sacre du Printemps ».

Une édition riche de diversité dans ses propositions, permettant de mieux connaître la vie, l'œuvre et l'entourage du poète, romancier et journaliste Blaise Cendrars qui avait choisi de faire du Tremblay-sur-Mauldre, pendant près de 20 ans, sa résidence principale.

L'AMCF, une année 2024 en bonne voie...

L'AMCF (Association Modélisme et Culture Ferroviopathes) a vécu une fin d'année 2023 incroyable ! Après le succès du salon du modélisme que nous avons organisé aux côtés du CFVE (Chemin de fer de la Vallée de l'Eure) les 23 et 24 septembre 2023, nous avons été repérés par Loco Revue, la célèbre revue de modélisme la plus vendue en France. Celle-ci nous a offert deux pages de présentation de nos activités sur la commune du Tremblay dans la rubrique « Les passionnés », quelle fierté !! Depuis, les sollicitations ne manquent pas, tous les exposants que nous avons conviés à cet évènement nous demandent de « remettre le couvert » et après



cette expérience qui était une première pour nous, je vous avoue que nous réfléchissons déjà à un évènement pour 2025. Et oui, un salon d'une telle ampleur se prépare longtemps à l'avance et nous sommes actuellement à la recherche d'un espace permettant d'accueillir cette manifestation (plus de 1200m²!).

L'animation auprès des séniors (Cercle du Jeudi) et de la classe de CM du Tremblay, organisée par l'AMCF en décembre, a été un vrai moment de bonheur et de partage. Les petits Tremblaysiens

ont été très actifs lors de cette présentation. Ils n'ont pas manqué de se retrouver autour du diorama d'exposition et de nous poser plein de questions pour notre plus grand plaisir.

Tous les membres actifs ont renouvelé leur adhésion en 2024 et nous comptons également un nouveau membre qui fait également partie de l'AMCY (Aéro Modèle Club des Yvelines)... peut-être de nouvelles synergies potentielles. Le nombre d'abonnés à la revue que nous produisons trimestriellement est également constant et nous en sommes ravis.

Les travaux se poursuivent sur le réseau du club. Ne disposant pas encore de local dédié, certains modules ont été redécoupés pour faciliter leur manutention et limiter les risques de casse lors des fastidieuses opérations de montage / démontage. Notre défi est que le réseau fonctionne pour la prochaine Saint-Gilles même s'il nous restera encore un gros travail de décoration ...

Jean-Pierre Osset, président de l'AMCF



YOGA

13 personnes ont participé cette saison aux cours de Yoga Adapté proposés par le CCAS. Dans la joie et la bonne humeur, ces pratiques sur chaise et debout allient prise de conscience corporelle et émotionnelle, échauffements articulaires, étirements, mobilisation douce, exercices sur le souffle, et sont des instants de partage appréciés par toutes et par tous.



Bien à vous, Namasté.

Emmanuelle, Hatha-Yoga



14 janvier,

Concert de l'année nouvelle
par les Chœurs de la Pléiade



état civil

Naissances

FREUD Adam ♦ 15 janvier 2024

GOURMELIN Bowie, Tom, Jérémy ♦ 8 février 2024

RENAUT Maëlys, Laure, Marie, Manon ♦ 25 avril 2024

Mariages

Artur MALINOWSKI & Stefan KRÜGER Joanna, Boneza ♦ 20 avril 2024

Décès

DUTERTRE Michel ♦ 21 février 2024

ROPARS Eric ♦ 16 mars 2024



La chenille processionnaire du pin

Comment traiter et éradiquer la chenille processionnaire du pin ?

Les techniques de lutte

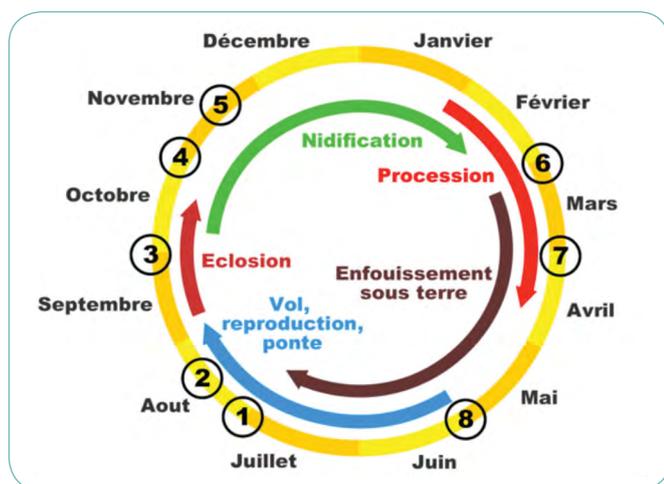
Cet insecte est connu pour le mode de déplacement de ses chenilles en file indienne. Elles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins, mais aussi de cèdres, provoquant un affaiblissement important des arbres.

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-mêmes (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent du museau les chenilles vivantes, mortes ou bien des restants de nids, ils peuvent souffrir de divers symptômes, et une action rapide du vétérinaire est nécessaire.

Pour combattre la chenille processionnaire, urticante et nuisible, il faut connaître son cycle biologique.

Ce cycle est annuel et on peut le présenter schématiquement en 8 étapes, décrit ci-dessous :



① À partir de mi-juin, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent, puis les mâles meurent un ou deux jours après.

② La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.

③ Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent des aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.

④ Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils (jusqu'à un million).

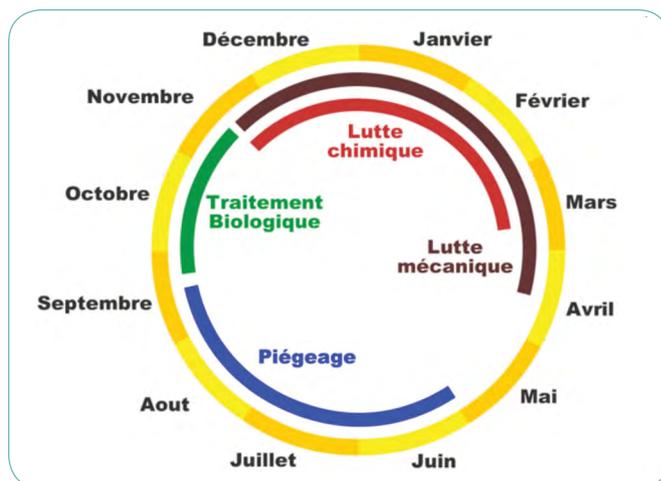
⑤ Les chenilles construisent un abri en soie en automne, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.

⑥ Au printemps, début mars généralement, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol. Les processions peuvent se déplacer jusqu'à 40 m.

⑦ Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).

⑧ Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon, toujours sous la terre. Et puis un soir d'été, les papillons sortent de terre...

Comment et quand lutter



La lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes qui sont liées au cycle de l'insecte qui peut varier selon les régions et les conditions climatiques.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.



La chenille processionnaire du pin

Lutte mécanique

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids, sur des arbres facilement accessibles. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).
- Utiliser un piège à chenilles à positionner directement sur l'arbre, qui permet d'empêcher les chenilles processionnaires de descendre du pin. Elles sont en effet piégées et ne pourront pas continuer leur cycle de développement.

Piégeage par confusion sexuelle

- Utiliser une phéromone de synthèse comme leurre : les pièges à phéromones pour capturer les papillons mâles de la processionnaire, lors des vols de reproduction.

Lutte biologique

- Favoriser l'implantation des prédateurs et parasites, comme des nichoirs à mésanges.

N'oubliez pas de consulter les professionnels agréés qui sauront vous proposer la solution la mieux adaptée à votre situation. Ils possèdent les équipements pour se protéger lors de la lutte mécanique et/ou pour intervenir sur de grandes hauteurs.

N'hésitez pas à en parler avec vos voisins dont les arbres peuvent être attaqués, car pour lutter efficacement, il faut lutter ensemble.

Enfin, si ces chenilles représentent bien un danger pouvant être sérieux pour les enfants, les personnes allergiques, les chiens et les chevaux, il faut quand même relativiser et ne pas aller jusqu'à l'abattage de son arbre.

Vous pouvez prendre contact avec la mairie, si vous souhaitez des conseils pour protéger vos conifères.



Les coupes de bois

Que se passe-t-il dans notre forêt ?

La réglementation des coupes de bois



L'espace boisé occupe 13,7% de la superficie totale de notre commune. Ces bois sont situés principalement au sud du domaine du château du Tremblay, mais une partie est située sur le domaine du château de Pontchartrain.

Dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), en place depuis avril 2023, tous les espaces boisés de la commune sont répertoriés en Espace Boisé Classé (EBC). Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol qui peut compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

La proximité du château, classé monument historique, protège aussi l'environnement naturel ou bâti, et un périmètre de protection est mis en place sur presque tout le territoire de la commune. La loi oblige d'obtenir l'avis des Architectes des bâtiments de France (ABF) pour tous travaux réalisés à l'intérieur de la zone de protection. Cet avis est valable aussi pour la coupe de bois.

L'Espace Boisé Classé de notre commune est constitué d'une multitude de parcelles, et, pour entretenir leur

bois, les propriétaires de ces parcelles ont plusieurs possibilités pour répondre à la réglementation.

Si leur surface de bois est supérieure à 25 ha, un plan simple de gestion agréé par le Centre régional de la Propriété forestière (CRPF) et de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, est suffisant.

Si la surface est inférieure à 25 ha, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à une déclaration préalable (DP) à faire à la mairie. Cette déclaration sera envoyée au service instruction de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) et aux ABF pour avis.

Le dossier de demande est accompagné des annexes obligatoires :

- plan de situation et le plan cadastral des parcelles du lieu de coupe,
- extrait du relevé de propriété,
- tableau d'inventaire des arbres à exploiter.

Les déclarations doivent permettre de vérifier les types de coupes programmées et de proscrire la coupe à blanc (coupe de tous les arbres dans une certaine zone de bois), qui aboutissent à un déboisement.

Les coupes doivent intégrer les mesures nécessaires pour le renouvellement de peuplement forestier à partir d'une régénération naturelle ou de plantations.

Concernant les travaux forestiers qui ont eu lieu sur notre commune, qui ont provoqué quelques remous tout à fait compréhensibles au vu de la nécessité de la préservation de la biodiversité, je peux vous assurer que les déclarations avaient été effectuées dans le respect de la réglementation et validées.

